

Tableau des prestations obligatoires ou pouvant l'être

Situation / Descriptif	Références CGCT	Commentaires
Cercueil avec garniture étanche, 4 poignées et plaque d'identité	R.2213-15 / R.2213-20 / R.2213-25 / R.2223-29	Caractéristiques fixées par le décret du 20 décembre 2018 ; attestation de conformité fournie par le fabricant ou le distributeur.
Inhumation hors commune de fermeture du cercueil, sans membre de la famille présent : contrôle de fermeture par un fonctionnaire de police (vacation)	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Ne s'applique pas si un membre de la famille assiste à la fermeture, ni en cas de simple passage par une commune voisine.
Inhumation en fosse individuelle en terrain commun : creusement et comblement	L.2223-3 / R.2223-3 à R.2223-5	—
Inhumation en concession aménagée : ouverture/fermeture du caveau, creusement/comblement, démontage/remontage du monument	Aucun texte spécifique (concession facultative)	Devient « obligatoire » de fait dès lors que la famille a choisi ce mode de sépulture.
Crémation : redevance de crémation ; contrôle de fermeture du cercueil par un fonctionnaire de police le cas échéant	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Voir le règlement intérieur et le tarif du crématorium.
Urne cinéraire (ou cendrier) avec plaque d'identité et nom du crématorium	L.2223-18-1	Non nécessaire si la famille choisit directement une urne « funéraire » pouvant recevoir les cendres.
Destination des cendres : inhumation, columbarium, scellement sur monument, dispersion	L.2223-2 / L.2223-18-1-1	Modalités et charges fixées par le règlement du cimetière ou du site cinéraire ; traçabilité des métaux issus de la crémation.
Transport avant mise en bière : véhicule agréé	R.2213-7 / D.2223-110 à D.2223-112	La housse sanitaire a un caractère obligatoire uniquement dans le cadre du transport avant mise en bière.
Transport après mise en bière : véhicule agréé (corbillard/fourgon)	D.2223-113 à D.2223-115	—
Transport international (accord de Strasbourg)	Accord de Strasbourg	Cercueil hermétique avec filtre épurateur ; bois $\geq$ 20 mm ; cuvette étanche non requise. Pays concernés : Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.
Transport international (accord de Berlin)	Accord de Berlin	Cercueil hermétique, bois $\geq$ 30 mm, couvercle vissé (vis distantes de 20 cm), frettes métalliques. Pays concernés : Allemagne, Égypte, Italie, Mexique, Roumanie.
Transport par avion	Règlement IATA	Cercueil hermétique avec filtre épurateur et emballage de toile.
Dépôt temporaire supérieur à 6 jours après fermeture du cercueil	R.2213-26	Cercueil hermétique avec filtre épurateur requis.
Défunt porteur d'une prothèse à pile	R.2213-15	Retrait obligatoire (sauf modèles exemptés par arrêté) pour la délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil.

Tableau des prestations obligatoires ou pouvant l'être

Situation / Descriptif	Références CGCT	Commentaires
Exhumation	R.2213-42 / R.2223-42	Personnel habilité en tenue spéciale ; cercueil neuf si nécessaire.
Maladie contagieuse imposant mise en bière hermétique	R.2213-26 / R.2213-27	Cercueil hermétique + linceul imbibé d'une solution antiseptique.

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
1. Préparation et organisation des obsèques					
Démarches et formalités administratives			Carignan ou Douzy	21.00 €	20%
Démarches et formalités administratives			-25 km (Sedan)	74.00 €	20%
Démarches et formalités administratives			+25 km (Charleville)	95.00 €	20%
Prise en charge du décès : réception des familles, organisation et suivie des obsèques			+ 110 € si réception famille dimanche ou jours fériés	219.00 €	20%
Accompagnement pour les démarches après décès				210.00 €	20%
Editions des documents après décès					
Réalisation de cartes de remerciements (100exemplaires)			Conception, réalisation et édition	50.00 €	20%
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile	#		Si le défunt en est porteur et selon les modèles non exemptés	47.00 €	20%
Toilette mortuaire : préparation et habillage			+ 50% dimanche, jours fériés	126.00 €	20%
Soins de conservation (thanatopraxie)		##	+ 50 % dimanche et jours fériés + 400 euros si domicile	305.00.00 €	20%
Séjour à la chambre funéraire			Base d'un séjour de trois jours et frais d'accueil.	590.00 €	20%
Séjour à la chambre funéraire			Journée supplémentaire	92.00%	20%
Admission en chambre funéraire				195.00 €	20%
Présentation temporaire en salon				92.00€	20%
Séjour du défunt en case réfrigérée			Forfait 3 jours	158.00 €	20%
Présentation du défunt au domicile sur un lit ou en cercueil			Avec un soin de conservation	137.00 €	20%
Installation d'une table réfrigérée en vue d'une présentation du défunt au domicile			+50% dimanche, jours fériés	231.00 €	20%
Personnel au nombre de 2 pour installation du défunt			A domicile + 50 % si dimanche ou jours fériés	110.00 €	20%
Location laboratoire				88.00 €	20%

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)					
Fourniture d'une house sanitaire	#		En cas de transport avant mise en bière	57.00 €	20%
Transport avant mise en bière	#		à Carignan vers Carignan	147,00 €	10%
Transport avant mise en bière			+ 25 km (Charleville)	336,00 €	10%
Transport avant mise en bière			-25 km (sedan)	294,00 €	10%
Prise en charge du véhicule				84,00 €	10%
Forfait de transport (prix au kilomètre aller/retour)			Au-delà de la zone de prise en charge	1,20 €/km	10%
Personnel pour transfert			1 personne : 2 personnes : 3 personnes	87.00 € 174.00 € 261.00 €	20%
Personnel pour transfert Dimanche ou jours fériés			1 personne : 2 personnes : 3 personnes	131.00 € 261.00 € 391.00 €	20%
Déplacement d'un assistant pour arrivée de corps ; en dehors des heures d'ouverture				53 €	20%
3. Cercueil et accessoires					
Cercueil	#		en pin, pour crémation, SOCIAL PIN Garniture étanche, 4 Poignées + plaque identité obligatoire	684,00 €	20%
Cercueil	#		en pin massif, pour crémation, PARISIEN PIN MASSIF, Garniture étanche, 4 Poignées et cache vis(Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1020.00 €	20%
Cercueil	#		pin massif, PERSONNALISABLE blanc Garniture étanche (Bac Bio obligatoire) 4 Poignées Cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€). + plaque identité obligatoire	1304,00 €	20%
Cercueil	#		pin massif : TONIN finition naturelle, vernis semi-brillant Garniture étanche, 4 poignées et cache vis(Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1388.00 €	20%
Cercueil	#		pin massif, TONIN COULEUR Vernis satiné, Garniture étanche 4 Poignées et cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	2049.00 €	20%

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Cercueil	#		pin massif, pour crémation, TOMBEAU PIN MASSIF, Garniture étanche, 4 Poignées, cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1199.00 €	20%
Cercueil	#		pin massif, PENLIN Finition naturelle patinée Garniture étanche 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1020,00 €	20%
Cercueil	#		pin massif, TERVOLA Garniture étanche 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1545.00 €	20%
Cercueil	#		en pin massif, TRAIMEL, finition naturelle, vernis satiné Garniture étanche, 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1745.00 €	20%
Cercueil	#		chêne massif, PYRÉE finition chêne moyen, vernis satiné Garniture étanche, 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1084.00 €	20%
Cercueil	#		chêne massif, TURENNE finition chêne moyen, vernis satiné Garniture étanche, 4 Poignées et cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1199.00 €	20%
Cercueil	#		Chêne massif, TALMY finition chêne clair ombré Garniture étanche, 4 Poignées et cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1377.00 €	20%
Cercueil	#		en chêne massif, TALLYS , finition chêne clair patinée, Garniture étanche, 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1598.00 €	20%
Cercueil	#		en chêne massif, TRÉLAZÉ finition noir, vernis mat Garniture étanche, 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1986.00 €	20%

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Cercueil	#		en chêne massif, TÉLENKA, finition teinte naturelle blanchie Garniture étanche, 4 Poignées Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	2175.00 €	20%
Cercueil	#		chêne massif, TORIMON finition chêne clair, vernis satiné Garniture étanche, 4 Poignées et cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	2512.00 €	20%
Cercueil	#		chêne massif, TARANTEL finition miel essuyé, vernis satiné Garniture étanche, 4 Poignées et cache vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	2994.00 €	20%
Cercueil	#		chêne massif, TANAY, finition laque grise Garniture étanche, 4 Poignées, Caches vis (Non obligatoire, inclus dans le prix 20,00€) + plaque identité obligatoire	1986.00 €	20%
Cercueil	#		enfant , Laqué blanc, Garniture étanche, 4 Poignées, Capiton, Petit ange, Plaque d'identité	60 cm : 200 € 80 cm : 250€	20%
Cercueil hermétique « zinc » avec hublot			Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur	451,00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Cassiope	103,00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Mimosa	84.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Campanule	316.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Rose	145.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Carline	231.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Natura	201.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Molène	134.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Edelweiss	155.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Wylia gris, craie	243.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Prairie	184.00 €	20%
Capiton (habillage intérieur)			Clématite : bronze ou rose	345.00 €	20%
Croix bronze			Placé sur le cercueil — accessoire facultatif	47.00 €	20%
Croix crémation			Placé sur le cercueil — accessoire facultatif	37.00 €	20%
Croix bois			Placé sur le cercueil — accessoire facultatif	32.00 €	20%
Rose bronze			Placé sur le cercueil — accessoire facultatif	63.00 €	20%

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Rose crémation			Placé sur le cercueil — accessoire facultatif	32.00 €	20%
House hermétique en zinc		#		451.00 €	20%
4. Mise en bière et fermeture du cercueil					
Mise en bière et fermeture du cercueil	#			81,00 €	20%
Mise en bière et fermeture cercueil anticipé	#		Intervention réalisée avant le jour du convoi, avec équipe dédiée	174.00 €	20%
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)					
Corbillard	#		sans véhicule d'accompagnement	309.00 €	10%
Corbillard	#		+ véhicule d'accompagnement	370,00 €	10%
Prise en charge du véhicule			Au-delà de 90 km A/R	84.00 €	10%
Prix au kilomètre aller-retour			Au-delà de la zone de prise en charge, péages en sus	1,10 €/km	10%
6. Cérémonie funéraire					
Maître de cérémonie			Cérémonie religieuse ou cérémonie civile + inhumation	142,00 €	20%
Maître de cérémonie			Cérémonie + crémation + remise d'urne	240,00 €	
Personnel en tenue			Porteurs au nombre de 3 (84.00€/pers)	252.00 €	20%
Corbillard			+ véhicule d'accompagnement	370.00 €	10%
Cérémonie			Civile	150.00 €	10%
Registre de condoléances et boîte à cartes			Mis à disposition lors de la cérémonie	60,00 €	20%
7. Inhumation					
Déplacement			Pour travaux	84.00 €	10%
Démontage et remontage monument			sur devis voir avec marbrier	693.00 €	20%
Démontage et remontage monument			sur devis voir avec le marbrier intervention sur monument non posé par nos soins	860.00 €	20%
Ouverture et fermeture caveau	#		A ciel ouvert	190.00 €	20%
Creusement fosse	#		Simple : 250,00 € supplémentaire travaux difficiles (cimetière Haraucourt, Raucourt, Moiry) Double : 500,00 € supplémentaire travaux difficiles (cimetière Haraucourt, Raucourt, Moiry)	635.00 € 874.00 €	

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Terrassement et fourniture d'un caveau			1 case 250,00 € supplémentaire travaux difficiles (cimetière Haraucourt, Raucourt, Moiry) 2 cases 500,00 € supplémentaire travaux difficiles (cimetière Haraucourt, Raucourt, Moiry) 3 cases 250,00 € supplémentaire travaux difficiles (cimetière Haraucourt, Raucourt, Moiry)	1630.00 € 2024.00 € 2465.00 €	20%
Personnel pour inhumation	#		Au nombre de trois	252,00 €	20%
Boîte à ossement		##		126,00 €	20%
Dalle de propreté				504,00 €	20%
Pieux de 2 mètres			Pour garantir stabilité monument	378.00 €	20%
Exécution d'une inscription gravure			dorée, noire, blanche, argentée (11.00 € la lettre)	Sur devis	20%
Exécution d'une inscription en lettres bronze			Antique : 11,00 € Moderne : 15,00 € Mundial : 15,00 € Strassacker : 17,5 € Esperia : 15,00 Barthélémy : faire le projet sur le site + 50 euros de pose	sur devis	20%
Mise en place			d'une croix ou piquet de remarque	53.00 €	20%
8. Crémation					
Urne cinéraire — modèles variés (galet, fleurs, olive, céramique, bois, granit...)	#		Selon matière, contenance et destination (caveau, columbarium, dispersion, pleine nature)	ex. 40,00 à 440,00 €	20%
Plaque d'urne	#		Portant l'identité du défunt et le nom du crématorium	5,00 €	20%
Terrassement, fourniture et pose cavurne			Dimensions 60x60 pouvant contenir 4 urnes	840.00 €	20%
Reprise de l'urne par entreprise			aller-retour: Carignan - Prix Les Mézières aller-retour Douzy – Prix-les-Mézières	95.00 € 84.00 €	20%
Creusement pour remise urne en pleine terre				140.00 €	20%
Remise urne dans case columbarium				150.00 €	20%
Terrassement, ouverture caveau pour remise urne				350.00 €	20%
Déplacement tombale pour remise urne				220.00 €	20%
Scellement urne sur monument				150.00 €	20%
Remise urne dans un cavurne Déplacement				146,00 €	20%

TARIFS GÉNÉRAUX 2026

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Démontage/ remontage monument cinéraire				221,00 €	20%
Dispersion jardin du souvenir déplacement				140.00 €	20%
Transport à distance			Carignan – Lexy ou Rethel Douzy - Rethel	126.00 € 84.00 €	10%
Exécution d'une inscription gravure			dorée, noire, blanche, argentée sur case columbarium (7,00 € la lettre) sur urne (4,00 € la lettre)	Sur devis	20%
Maître de cérémonie pour remise d' urne			(sans cérémonie)	71 €	20%

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCORD DU CLIENT. Sauf stipulation contraire, toute commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente, générales et particulières. Les offres et devis ne sont valables que trois mois après leur émission.

CLIENT. Sauf cas du client professionnel, le client s'entend au sens des présentes comme toute personne physique, ayant droit ou agissant pour le compte du défunt, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Le client professionnel peut se voir appliquer des conditions de vente et tarifaires différentes des présentes.

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE. Le client reconnaît avoir reçu toute l'information pré-contractuelle visée par les articles L.111-1 et s. du code de la consommation (annexe 1), relative au vendeur, aux caractéristiques, disponibilité, délais de livraison ou conditions d'exécution des produits et services, notamment. Le client reconnaît qu'il a obtenu du vendeur tout le conseil utile préalable à son engagement, conformément à la réglementation en vigueur, et que la vente est valablement formée.

DEVIS. Un devis détaillé et chiffré conforme à la réglementation est remis systématiquement au client, comportant le détail et le prix unitaire des produits et prestations. Toute modification de devis doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit du client pour être valable.

TARIFS et ACOMPTE. Les prix pratiqués correspondent au tarif public net de taxes en vigueur à la date du devis. Le commencement d'exécution du contrat est conditionné par la signature du devis, du bon de commande correspondant, et le versement d'un acompte de 30% du montant TTC figurant sur le devis.

VENTE À DISTANCE / VENTE HORS ÉTABLISSEMENT.

Définitions :

- Est considérée comme une vente hors établissement tout contrat conclu entre le vendeur et un client dans un lieu qui n'est pas celui où le vendeur exerce son activité en permanence ou de manière habituelle, en la présence physique simultanée des parties, y compris à la suite d'une sollicitation ou d'une offre faite par le consommateur.
- Est considérée comme une vente à distance tout contrat conclu entre le vendeur et un client, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance (téléphone, télécopie, Internet) jusqu'à la conclusion du contrat.

Modalités de rétractation : en cas de vente hors établissement ou vente à distance, le client a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours. Ce délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour :

- S'il s'agit d'un contrat de service de la conclusion du contrat.
- S'il s'agit d'un contrat de vente, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du bien.
- S'il s'agit d'un contrat portant sur plusieurs biens commandés par le client au moyen d'une seule commande et si ces biens sont livrés séparément, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du dernier bien.
- S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison d'un bien en plusieurs lots ou pièces, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce. Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration explicite (par lettre envoyée par la Poste, télécopie ou courrier électronique). Le client pourra utiliser le modèle de formulaire de rétractation qui sera communiqué par le vendeur lors de la conclusion du contrat (annexe 2). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Exclusion au droit de rétractation :

Pour information, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du client (sur-mesure) ou personnalisés. Compte tenu de la spécificité des activités du vendeur et de la réglementation funéraire, les services doivent être exécutés dans des délais courts, inférieurs au droit de rétractation, le client s'engage dès lors à signer sur le bon de commande son souhait de commencer l'exécution de la prestation avant l'expiration du délai de rétractation et sa renonciation à l'exercice de ce droit. S'agissant des articles funéraires personnalisés, des travaux de cimetière, des monuments funéraires sur mesure, des prestations de gravure, ceux-ci étant réalisés selon les indications du client et/ou personnalisés, aucun droit de rétractation ne sera possible pour ces derniers.

Effets de la rétractation : en cas de rétractation de la part du client du contrat conclu, le vendeur remboursera tous les paiements reçus du client, y compris les frais de livraison sans retard excessif (pouvant donner à indemnisation de transporteur) et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le vendeur est informé de la

décision de rétractation du contrat conclu.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf volonté expresse d'un moyen différent. Le remboursement pourra être différé jusqu'à réception du bien acquis ou jusqu'à fourniture d'une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le bien doit être renvoyé ou rendu au vendeur sans retard excessif et au plus tard quatorze (14) jours après avoir communiqué la décision de rétractation du contrat conclu. Ce délai est réputé respecté si le client renvoie le bien avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours. Si le client a demandé de commencer des travaux pendant le délai de rétractation, le client devra payer au vendeur un montant proportionnel à ce qui a été fourni au jour de l'information de la rétractation du contrat conclu, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

SOUS-TRAITANCE. Le client est informé qu'il pourra être recouru à la sous-traitance pour assurer la bonne exécution de la prestation ou de la commande, ce qu'il reconnaît et accepte par avance.

RETARD DE PAIEMENT. Tout retard de paiement donnera lieu au versement par le client d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sur toute somme restant due à compter de leur date d'échéance, sans préjudice de l'application de conditions particulières et des droits du vendeur au titre du recouvrement amiable ou forcé.

GARANTIES. Les présentes conditions de vente ne font pas obstacle à l'application de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L.217-4 à L.217-14 du code de la consommation (annexe 3), et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil (annexe 3). La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

FORCE MAJEURE. Les cas de force majeure exonèrent le vendeur de tout retard ou inexécution, et ne peuvent donner lieu à indemnisation ni résiliation du contrat.

Article 1218 du Code civil : *« Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »*

DONNÉES PERSONNELLES. Les données personnelles que vous êtes amenés à nous communiquer dans le cadre de la réalisation de nos prestations sont exclusivement destinées à l'organisation, l'exécution, la gestion et la facturation des obsèques, prestations et services de marbrerie funéraire et articles assimilés. Ces données pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions. Elles sont collectées par la Marbrerie du Mont Tilleul, responsable du traitement de celles-ci, immatriculée au RCS de Sedan sous le numéro 422 016 493, dont le siège social est situé au 7, rue Vauban 08110 CARIGNAN. Les données collectées sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez ainsi exercer vos droits :

- par mail à l'adresse : contact@pfmontilleul.fr.

- ou par voie postale à l'adresse suivante : Marbrerie du Mont Tilleul 7, rue Vauban 08110 CARIGNAN.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle le vendeur pourra contacter le demandeur. Une réponse vous sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

Conformément aux articles L.223-1 et suivants du code de la consommation (annexe 4), si le client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué à l'entreprise, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes. Cette inscription est gratuite et valable trois ans. Toutefois, l'entreprise pourra contacter par téléphone le client qui en aura expressément fait la demande, pendant une période librement fixée par le client ou à défaut, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la demande du client.

LITIGE. Le client s'oblige à contacter préalablement le service clients du vendeur en cas de difficulté dans l'exécution du contrat ou de contestation. Le client peut saisir le Médiateur de la consommation CM2C, représenté par M. René JALIN 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, mail : cm2c@cm2c.net. L'article L.141-5 du code de la consommation prévoit que le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territoriales compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat, ou de la survenance du fait dommageable.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POMPES FUNÈBRES

CHAMP D'APPLICATION. Les conditions particulières complètent les conditions générales de vente, ou y dérogent, concernant la vente de produits et prestations de pompes funèbres.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Le vendeur n'est pas responsable de l'intervention des tiers accomplissant, même à sa demande, les formalités relatives aux obsèques pour le compte du client. La société n'est pas responsable des bijoux ou de tout objet qui ne serait pas retiré préalablement à toute opération funéraire. L'attention est attirée sur le fait que les horaires, fixés pour les différentes phases des obsèques peuvent être liés à des contraintes extérieures et que, sauf cas de force majeure, l'entreprise s'engage à les honorer dans un délai maximal de 1 heure.

RECOURS AUX TIERS. L'exécution de la prestation peut exiger le recours à des tiers (administration, office religieux...) dont les frais nets facturés sont reportés à la rubrique « frais avancés pour le compte de la famille ». Un montant prévisionnel au plus juste de la réalité est porté sur le devis tant que ces frais ne peuvent être déterminés exactement à la date du devis.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE MARBRERIE

CHAMP D'APPLICATION. Les conditions particulières complètent les conditions générales de vente, ou y dérogent, concernant la vente de produits de marbrerie et articles assimilés.

FORMATION DE LA VENTE. La vente est définitivement conclue dès la réception du bon de commande signé du client précédé de la mention « bon pour commande », assortie par principe du versement d'un acompte de 40% du prix TTC. La commande ne pourra être exécutée que lorsque l'acompte aura été versé.

DÉLAI DE LIVRAISON. Sont exclus de l'engagement de respect des délais de livraison les retards liés aux cas de force majeure. Les délais courants sont de 6 *mois* pour l'importation et de 4 *mois* dans les autres cas. La livraison est effectuée par la remise du produit au client, par notre société ou un transporteur, au lieu de livraison prédéterminé. Si le délai ne peut être respecté, le client a la faculté de résoudre sa commande par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors remboursé des sommes versées dans un délai maximum de 14 jours suivant la date de dénonciation de la commande (ce remboursement sera majoré de 10% si le remboursement intervient sous 30 jours, de 20% sous 60 jours et de 50% si le délai de remboursement venait à dépasser les 60 jours à date de résolution de la commande).

PAIEMENT. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toute commande en cours, interrompre tous travaux dans la limite des dispositions spécifiques autorisées par la législation funéraire, sans préjudice de toute autre voie d'action.

CLAUSE PÉNALE. Toute somme non payée à échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation aux articles 1231-6 et 1344-1 du Code Civil, au paiement d'un intérêt de retard de 10% majoré de 1,5% par mois de retard. Lesdits intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement complet des sommes dues, auxquels s'ajouteront les frais de recouvrement et judiciaires, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros due en cas de transaction commerciale avec un client professionnel.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. La vente de l'ensemble des produits du vendeur est assortie d'une clause de réserve de propriété conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12/05/80. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au complet règlement du prix nonobstant l'article 1583 du code civil, le produit reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de son prix.

ASSURANCE. Le vendeur est valablement assuré au titre de la responsabilité civile décennale et généralement pour tout dommage susceptible d'être occasionné aux tiers. Les mentions légales sur ce point sont renseignées sur le devis, le bon de commande et la facture.

REFUS D'EXÉCUTION et LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Le vendeur pourra unilatéralement refuser la pose ou modifier le lieu de livraison si les conditions d'accès et de pose ne permettent la bonne exécution de la prestation ou présentent un risque avéré de dommages, ce que le client accepte par avance. Le vendeur n'est pas responsable de la survenance d'événements extérieurs, liés au terrain (mouvements de sols notamment) ou à l'action de tiers susceptibles d'affecter la pose, la stabilité, la conservation ou l'intégrité du produit dans le temps.

CONFORMITÉ et EXCLUSION DE GARANTIE. Les photos ou échantillons présentés n'ont pas de valeur contractuelle, et déterminent seulement une tonalité générale sans garantir l'identité parfaite de couleurs et de veinage. Le granit est une pierre naturelle qui peut présenter certaines nuances dues à l'extraction des blocs naturels (veines, quartz, grains), ce que le client reconnaît et accepte. Les veines cristallines et agglomérats de micas étant inhérents aux matériaux

naturels, ne peuvent donner lieu au refus de livraison ou à une remise de prix. Les vices naturels ne constituent pas un défaut de conformité ou un vice caché au sens des garanties légales existantes. De même sont exclus de toute garantie : le vieillissement normal de la pierre liée aux conditions atmosphériques, les tâches et rayures provenant d'un entretien ou d'un usage inadapté, et les désordres de toute nature provenant de la gestion du cimetière susceptible d'affecter la conservation de la pierre.

INCIDENTS D'EXÉCUTION. Pour tout client même professionnel, tout retour de produit, reprise, démontage et ou échange, doit faire l'objet d'un accord formel préalable entre le vendeur, les services administratifs compétents, et le client, intervenant dans les 15 jours de la date de livraison. Tout produit retourné sans cet accord sera refusé. Hors cas de garantie légale, tous les travaux engendrés par le démontage, la reprise et ou l'échange entraîneront la facturation de la prestation.

ANNEXES

Annexe 1

Article L. 111-1 du Code de la consommation : « Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat de vente de biens ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ;

2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 113-3 et L. 113-3-1 ;

3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ;

4° Les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte, ainsi que, s'il y a lieu, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles. La liste et le contenu précis de ces informations sont fixés par décret en Conseil d'État.

Le présent article s'applique également aux contrats portant sur la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité, lorsqu'ils ne sont pas conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée, ainsi que de chauffage urbain et de contenu numérique non fourni sur un support matériel. Ces contrats font également référence à la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement. »

Article L. 111-2 du Code de la consommation : « I.-Outre les mentions prévues à l'article L. 111-1, tout professionnel, avant la conclusion d'un contrat de fourniture de services et, lorsqu'il n'y a pas de contrat écrit, avant l'exécution de la prestation de services, met à la disposition du consommateur ou lui communique, de manière lisible et compréhensible, les informations complémentaires relatives à ses coordonnées, à son activité de prestation de services et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'État. Ce décret précise celles des informations complémentaires qui ne sont communiquées qu'à la demande du consommateur.

II.-Le I du présent article ne s'applique ni aux services mentionnés aux livres Ier à III et au titre V du livre V du code monétaire et financier, ni aux opérations pratiquées par les entreprises régies par le code des assurances, par les mutuelles et unions régies par le livre II du code de la mutualité et par les institutions de prévoyance et unions régies par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale. »

Article L. 111-3 du Code de la consommation : « Le fabricant ou l'importateur de biens meubles informe le vendeur professionnel de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens sont disponibles sur le marché. Cette information est délivrée obligatoirement au consommateur par le vendeur de manière lisible avant la conclusion du contrat et confirmée par écrit lors de l'achat du bien.

Dès lors qu'il a indiqué la période ou la date mentionnées au premier alinéa, le fabricant ou l'importateur fournit obligatoirement, dans un délai de deux mois, aux vendeurs professionnels ou aux réparateurs, agréés ou non, qui le demandent les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens vendus.

Un décret précise les modalités et conditions d'application du présent article. »

Article L. 111-4 du Code de la consommation : « I.-En cas de litige relatif à l'application des articles L. 111-1 à L. 111-3, il appartient au professionnel de prouver qu'il a exécuté ses obligations.

II.-Les articles L. 111-1 et L. 111-2 s'appliquent sans préjudice des dispositions particulières en matière d'information des consommateurs propres à certaines activités. »

Article L. 111-5 du Code de la consommation : « Sans préjudice des obligations d'information prévues à l'article 19 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, toute personne dont l'activité consiste en la fourniture d'informations en ligne permettant la comparaison des prix et des caractéristiques de biens et de services proposés par des professionnels est tenue d'apporter une information loyale, claire et transparente, y compris sur ce qui relève de la publicité au sens de l'article 20 de la même loi, dont les modalités et le contenu sont fixés par décret. »

Annexe 2

Modèle de formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

A l'attention de :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

.....

.....

Adresse électronique :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat relatif à la prestation de services décrite ci-dessous

.....

.....

() Rayez la mention inutile.*

Signé le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

.....

Date

Signature du (des) consommateur(s) *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*

Annexe 3

Article L. 217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L. 217-5 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L. 217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L. 217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 alinéa 1 du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Si l'acquéreur agit en garantie légale de conformité, il : - bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ; - peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ; - est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois de la délivrance du bien ; ce délai est ramené à six mois pour les biens d'occasion. - peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil.

Annexe 4

Article L. 223-1 du Code de la consommation : « Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité. Toute prospection commerciale de consommateurs par des professionnels, par voie téléphonique, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est interdite, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours au sens du deuxième alinéa du présent article. Tout professionnel saisit, directement ou par le biais d'un tiers agissant pour son compte, l'organisme mentionné à l'article ~~L. 223-4~~ aux fins de s'assurer de la conformité de ses fichiers de prospection commerciale avec la liste d'opposition au démarchage téléphonique :

1° Au moins une fois par mois s'il exerce à titre habituel une activité de démarchage téléphonique ;

2° Avant toute campagne de démarchage téléphonique dans les autres cas.

Un décret, pris après avis du Conseil national de la consommation, détermine les jours et horaires ainsi que la fréquence auxquels la prospection commerciale par voie téléphonique non sollicitée peut avoir lieu, lorsqu'elle est autorisée en application du deuxième alinéa du présent article.

Le professionnel mentionné au quatrième alinéa respecte un code de bonnes pratiques qui détermine les règles déontologiques applicables au démarchage téléphonique. Ce code de bonnes pratiques, rendu public, est élaboré par les professionnels opérant dans le secteur de la prospection commerciale par voie téléphonique. Il est, en tant que de besoin, précisé par décret. Tout professionnel ayant tiré profit de sollicitations commerciales de consommateurs réalisées par voie téléphonique en violation des dispositions du présent article est présumé responsable du non-respect de ces dispositions, sauf s'il démontre qu'il n'est pas à l'origine de leur violation. Tout contrat conclu avec un consommateur à la suite d'un démarchage téléphonique réalisé en violation des dispositions du présent article est nul. Les modalités selon lesquelles l'inscription sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique est reconductible tacitement sont déterminées par décret. »

Article L. 223-2 du Code de la consommation : «Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. »

Article L. 223-3 du Code de la consommation : «Est interdite la location ou la vente de fichiers contenant des données téléphoniques et comportant les coordonnées d'un ou plusieurs consommateurs inscrits sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. »



N° de gestion 1999B00015

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

à jour au 27 septembre 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	422 016 493 R.C.S. Sedan
Date d'immatriculation	04/03/1999
Dénomination ou raison sociale	MARBRIERIE DU MONT TILLEUL
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	14 160,90 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR0802.422016493
Adresse du siège	7 rue Vauban 08110 Carignan
Activités principales	L'exploitation d'un fonds artisanal de marbrerie funéraire, tous travaux de cimetière, la vente et pose de caveaux et monuments, l'entretien des tombes, tous articles funéraires. Le transport de corps avant après mise en bière, organisation d'obsèques, fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires, gestion et utilisation des chambres funéraires, service de corbillards, la fourniture du personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, exhumations et crémations, ainsi que l'activité de soins thanatopraxie.
Nomenclature d'activités française (code NAF)	9603Z
Durée de la personne morale	Jusqu'au 03/03/2098
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

Nom, prénoms	LOURDELET Julie Marie Paulette Jeanine
Date et lieu de naissance	Le 13/03/1986 à Charleville-Mézières (08)
Nationalité	Française
Domicile personnel	village d'Amblimont 3 Rle de la Cour 08210 Mouzon

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 5 du 29/03/2020	SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SARL LOURDELET FORME JURIDIQUE SARL SIEGE SOCIAL 76 Route Nationale 08140 Douzy RCS B 510 368 376
------------------------------	--

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	7 rue Vauban 08110 Carignan
Nom commercial	MARBRIERIE DU MONT TILLEUL
Activité(s) exercée(s)	L'exploitation d'un fonds artisanal de marbrerie funéraire, tous travaux de cimetière, la vente et pose de caveaux et monuments, l'entretien des tombes, tous articles funéraires. Le transport de corps avant après mise en bière, organisation d'obsèques, fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires, gestion et utilisation des chambres funéraires, service de corbillards, la fourniture du personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, exhumations et crémations, ainsi que l'activité de soins thanatopraxie.
Nomenclature d'activités française (code NAF)	9603Z
Date de commencement d'activité	01/03/2020
Origine du fonds ou de l'activité	Transfert
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Sedan

1 RUE DE LA COMEDIE

BP 40037

08202 SEDAN CEDEX

N° de gestion 1999B00015

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT*Adresse de l'établissement*

76 route Nationale 08140 Douzy

Activité(s) exercée(s)

L'exploitation d'un fonds artisanal de marbrerie funéraire, tous travaux de cimetière, la vente et pose de caveaux et monuments, l'entretien des tombes, tous articles funéraires. Le transport de corps avant après mise en bière, organisation d'obsèques, fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires, gestion et utilisation des chambres funéraires, service de corbillards, la fourniture du personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, exhumations et crémations, ainsi que l'activité de soins thanatopraxie.

Date de commencement d'activité

01/03/2020

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

*Précédent propriétaire**Dénomination*

LOURDELET FUNERAIRE

Adresse

76 route Nationale 08140 Douzy

Immatriculation au RCS, numéro

510 368 376 Sedan

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections
2026-79/si**

**Arrêté
portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire**

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, livre II, titre II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2023 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL "Marbrerie du Mont Tilleul", sise 7 rue Vauban, 08110 CARIGNAN ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2025 portant habilitation dans le domaine funéraire suite à un changement de représentant légal de la SAS Lourdelet Funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-488 du 29 juin 2026 donnant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation funéraire formulée par Mme Julie NEGRIER, présidente de la SAS "Marbrerie du Mont Tilleul", pour son établissement secondaire LOURDELET FUNERAIRE situé 76 route Nationale à Douzy (08140) ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La SAS "LOURDELET FUNERAIRE", représentée par Mme Julie NEGRIER, sise à DOUZY, 76 route Nationale, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture de corbillards ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **26-08-0045**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est valable 5 ans jusqu'au 5 août 2031.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le 28 juillet 2026

Pour le Préfet,
Pour le secrétaire général, absent
La sous-préfète de Rethel


Sophie HENNIAUX



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections
2025-019/LH**

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

ATTESTE

que la SAS MARBRERIE DU MONT TILLEUL sise 7 rue Vauban à Carignan (08110), est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture de corbillards ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

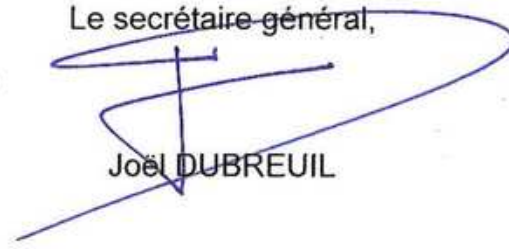
La durée de la présente habilitation est valable jusqu'au 23 février 2028.

Le numéro de l'habilitation est : **23 - 08 - 0017**.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Charleville-Mézières, le 28 janvier 2028

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,


Joël DUBREUIL



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections
2025-019/LH**

**Arrêté
portant habilitation dans le domaine funéraire**

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, livre II, titre II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2023 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL "Marbrerie du Mont Tilleul", sise 7 rue Vauban, 08110 CARIGNAN ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-225 du 19 avril 2024 donnant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu la demande de modification suite à un changement de représentant légal et de forme juridique formulée par Mme Julie NEGRIER, présidente de la SAS "Marbrerie du Mont Tilleul" ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La SAS "Marbrerie du Mont Tilleul", représentée par Mme Julie NEGRIER, sise à CARIGNAN, 7 rue Vauban, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture de corbillards ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **23 - 08 - 0017**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est valable jusqu'au 23 février 2028.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 28 janvier 2025

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,

Joël DUBREUIL

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

MARBRERIE DU MONT TILLEUL
7 rue Vauban
08110 CARIGNAN

Numéro de RCS (le cas échéant) : SEDAN 422016493

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07026583

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 29/06/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 17/09/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général